



COMMUNE
LE VIGNON-EN-QUERCY

PROCES VERBAL

Séance du 27 janvier 2023

<u>Nombre de membres en En exercice</u> :	19	Le 27 janvier 2023, à 20h00.
<u>Présents</u> :		Le Conseil Municipal de la commune de Le Vignon-en-Quercy, dument convoqué le 23 janvier 2023, s'est réuni à la salle des fêtes des Quatre-Routes du Lot.
<u>Votants</u> :		
<u>Pour</u> :		
<u>Contre</u> :	0	
<u>Abstentions</u> :	0	<u>Sont présents</u> : Marielle ALARY, Pierre FOUCHÉ, Catherine LOUBIERE, Pierre LABANT, Christiane BOYER, Christian DAURAT, Danielle MORINIERE, Anne LEYMAT, Louis BONNEVAL, Pierre LEYMAT, Jean-Pierre RUARD, Nicole CASAGRANDE, Martine GARNIER
		<u>Excusés et représentés</u> : Théo BELAUBRE Valérie MEVOLLON-TALLIS, Magalie GERAUD
		<u>Excusés</u> : Patrick FAURI, Cendrine CHANTEPIE
		<u>Absents</u> : Jean-Paul BOURDET
		<u>Secrétaire de séance</u> : Pierre LEYMAT

Ordre du jour

- Tarifs cantine 2023
- Convention SAUR

Questions diverses

- Rallye Castine
- Point voirie 2023
- Travaux syndicat de l'eau + défense incendie de Cazillac

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20H10.

M. Pierre LEYMAT est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du précédent conseil est adopté à l'unanimité

Madame la maire demande l'approbation du conseil municipal pour l'ajout d'un nouveau point à l'ordre du jour : le vote d'une subvention exceptionnelle pour l'association du Rionet ; par 16 voix pour, ce point est ajouté à l'ordre du jour.

01A-2023 Tarifs cantine 2023

Madame la Maire informe le conseil municipal que le Département, responsable du service de restauration des collèges, maintient pour l'année 2023 le tarif des repas enfant, soit 3,58 € le repas emporté.

Le prix des repas adulte est fixé par le collège de Vayrac et s'établit au 1^{er} janvier 2023 à 4.10 € - au lieu de 4.00€ en 2022.

Madame la Maire propose en conséquence de maintenir à **3,58 € le repas enfant** à facturer aux familles et de fixer à

4.10 € à compter au 1^{er} janvier 2023 le prix du repas facturé aux adultes.

Elle précise que les frais de confection des repas par le personnel communal n'est pas compris dans ces tarifs et reste à charge de la commune. Ces frais sont intégrés au frais de fonctionnement du RPI et répartis entre les communes membres.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil

- DECIDE de fixer le tarif 2023 des repas enfant servis dans les cantines de Cazillac et Les Quatre-Routes-du-Lot comme suit :

- Le repas enfant : 3,58 €
- Le repas adulte : 4.10 €

- DIT que les crédits nécessaires au paiement des repas au collège de Vayrac seront inscrits au budget.

Votants : 16	Pour : 0	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	----------	------------	-----------------

02A-2023 Convention SAUR

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'une convention a été rédigée par la SAUR (Société d'Aménagement Urbain et Rural) pour l'entretien et le contrôle des appareils de défense contre l'incendie.

L'inventaire des appareils d'incendie sur la collectivité est le suivant :

Secteur du Vignon-en-Quercy	Nombre de poteaux ou de bouches incendies
CAZILLAC	6 unités
QUATRE-ROUTE DU LOT	16 unités
TOTAL	22 unités

La SAUR assurera l'entretien des différents organes d'incendie de la collectivité et les maintiendra en état de fonctionnement. Elle effectuera des contrôles techniques et remettra à la suite un rapport.

Après avoir pris connaissance de cette convention, le conseil municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir à Madame la Maire à signer la convention avec la SAUR et tout acte ou avenant afférant à la convention (convention jointe en annexe).

Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Cette convention est validée pour une durée de 3 ans : du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025. Le coût de contrôle des poteaux de défense incendie est de 65.00€ et celui des réserves d'eau (bâches) est de 110.00€.

03A-2023 Subvention association Rionet

Vu la politique enfance jeunesse menée par la commune de le Vignon-en-Quercy ;

Vu les actions de l'association Multi rencontre du Rionet qui concourent à la mise en œuvre de cette politique ;

Madame la Maire propose d'attribuer à l'association Multi rencontre du Rionet une subvention exceptionnelle de 5 864.88€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide d'attribuer sur l'année 2023 à l'association Multi rencontre du Rionet une subvention complémentaire de 5 864.88€
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget

Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Questions diverses

Point voirie 2023

Christian DAURAT indique que les travaux de voirie retenus pour l'année 2023 par la communauté de communes seront effectués sur les voies communales :

- ✓ N° 8 => Lasvaux
- ✓ N° 7 => Saint-Cyprien
- ✓ N° 6 => montée du cimetière vers Costebille

Point travaux syndicat de l'eau + défense incendie de Cazillac

Christian DAURAT fait le point au sujet :

✓ Du renforcement d'eau potable vers le château d'eau de Costebille

Ces travaux, pour un montant avoisinant les 2 millions d'euros, seront réalisés à partir du mois de février ou mars 2023.

Cette nouvelle canalisation outre la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, permettra d'améliorer la défense incendie ; sur la commune du Vignon-en-Quercy, 5 poteaux de défense incendie sont à l'étude à Chapelle, Lasvaux (haut et bas), Cazillac (bourg) et haut de Mauriolles.

Pierre LEYMAT demande s'il ne serait pas opportun d'étudier la pose d'un nouveau poteau entre Mauriolles et le château d'eau vers Malecoste ; cette question sera étudiée.

✓ Enfouissement des réseaux à Lasvaux

Il avait été étudié la possibilité d'enfouir les réseaux aériens (électricité et téléphone) dans le bourg de Lasvaux mais vu le montant des travaux, vu les priorités qui seront données pour la rénovation des logements communaux, l'amélioration de leur performance thermique ainsi que celle de divers bâtiments communaux et notamment des écoles, Mme la maire propose de différer ces travaux.

La question de la pose des gaines lors des travaux de renforcement du réseau d'eau potable pour les réseaux électriques et téléphoniques sera étudiée avec la Fédération Départementale d'Electricité du Lot (FDEL).

Point rallye Castine

Mme la maire indique avoir reçu un courrier et mail de la part de riverains de chemins communaux servant pour le passage du rallye automobile « Castine » ; ces riverains ainsi que le collectif « Ici on vit bien sans le rallye Castine » souhaiteraient que la commune ne donne pas l'autorisation d'usage des chemins communaux pour la tenue de ce rallye.

Après un tour de table, malgré des positions divergentes sur l'organisation et la tenue de ce rallye automobile, l'ensemble des élus donne son accord pour la tenue de la prochaine compétition prévue au mois de mai 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

Après la réunion du conseil municipal, la parole est donnée à trois personnes représentant le collectif « Ici on vit bien sans rallye Castine » qui souhaiteraient que la commune s'oppose à la tenue des prochains rallyes.